UNIVERSITÉ DE FRANCE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.

CLAUDE DE TURIN.

THÈSE

PRÉSENTÉE

à la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg,

ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT

le 12 mars 1869, à 4 heures du soir,

POUR OBTENIR LE GRADE DE BACHELIER EN THÉOLOGIE,

PAR

FRÉDÉRIC WALBAUM,

DE REIMS (MARNE).

STRASBOURG

TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN, PLACE SAINT-THOMAS, 3

1869

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41552708_0069

A MONSIEUR C. SCHMIDT

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET AU SÉMINAIRE PROTESTANT DE STRASBOURG.

A MONSIEUR HENRI SCHEFFER

PASTEUR A STRASBOURG.

Témoignage d'une profonde reconnaissance.

F. WALBAUM.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.

M. BRUCH ✻, Doyen de la Faculté.

MM. BRUCH ✻,
REUSS ✻,
SCHMIDT ✻,
COLANI,
LICHTENBERGER,
SABATIER,
} Professeurs de la Faculté.

SCHMIDT ✻, Président de la soutenance.

MM. SCHMIDT ✻,
REUSS,
BRUCH ✻,
} Examinateurs.

La Faculté n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières au candidat.

CLAUDE DE TURIN.

INTRODUCTION.

Ce n'est pas la question des images et des débats qui s'y rattachent qui nous a décidé au choix de notre sujet, bien que cette question, traitée au moment où un procès fameux vient de mettre l'Angleterre en émoi, n'eût pas manqué d'une certaine actualité. D'ailleurs l'étude de la divergence des esprits, de l'attitude de l'Occident en face de l'Orient, dans ces querelles, serait suffisamment attrayante en elle-même. Mais alors il eût fallu élargir notre cadre, examiner les décisions des synodes de Francfort et de Paris; étudier surtout ces *libri Carolini* dont les principes avaient paru tellement incompatibles avec l'époque, qu'on avait tenté de les attribuer à Carlstadt. Certes, il y avait là de quoi nous séduire. Toutefois il nous a paru plus intéressant encore d'étudier à part le caractère d'un homme qui, à la hardiesse de vues de quelques-uns de ses contemporains, d'un Agobard par exemple, a joint le rare mérite d'être toujours conséquent avec lui-même, de ne reculer devant aucune conclusion dont les prémisses s'étaient imposées à sa conviction. Il n'essaie pas seulement de corriger certains abus, d'adoucir certains angles, il fait entendre le premier, au nom de l'Évangile et de la conscience froissée, une protestation directe contre l'esprit judaïque qui envahit de plus en

plus l'Église. Spectacle d'autant plus digne d'attention, qu'après la renaissance momentanée qu'on avait vue se produire sous le règne de Charlemagne, les guerres intestines qui se succédèrent après sa mort, sous un prince aussi dévot qu'incapable, n'étaient pas faites pour favoriser le développement des lumières. Non pas que les esprits éminents aient manqué à un siècle où florissaient les Raban Maur, les Agobard, les Hincmar, et surtout celui qui les laisse tous de bien loin en arrière, le grand incompris, Jean Scot Érigène: mais c'étaient là des phénomènes isolés, et les basses classes végétaient dans les plus épaisses ténèbres. L'instruction religieuse faisant défaut, comme nous l'attestent les plaintes des évêques formulées au synode de Trosly, au commencement même du siècle, les efforts de Raban Maur pour instruire le bas clergé, les déclarations des adversaires les plus violents de Claude eux-mêmes: le sentiment religieux risquait de s'égarer, de se matérialiser. Ce fut encore l'honneur de Claude de s'occuper activement des masses et surtout de chercher dans l'Évangile un point de départ et une norme pour ses tentatives de réforme. Nous avons donc devant nous autre chose qu'un vulgaire iconoclaste, et nous verrons à quelles conséquences hardies son idée spiritualiste de Dieu et du culte devait l'amener.

Le plan que nous nous sommes proposé est bien simple. Dans une première partie, nous donnons une biographie succincte de Claude; dans la deuxième, nous énumérons ses écrits et nous examinons ses commentaires bibliques. Une dernière partie expose les principales idées dogmatiques de l'évêque de Turin, et les objections de ses adversaires.

SOURCES.

Bibliotheca maxima Patrum, vol. XIV, contenant:

1. Claudii Taurinensis episcopi in Epistolam D. Pauli ad Galatas doctissima enarratio.
   a) Authoris epistola dedicatoria ad Drueteranum abbatem.
   b) Argumentum.
   c) Exegesis.
2. Jonæ, Aurelianensis ecclesiæ episcopi, libri III de cultu imaginum.
   a) Præfatio J. A. E. super sequenti opusculo Carolo Regi porrecto.
   b) Opus J. A. E. quod imperante Ludovico Cæsare edidit adversus blasphemias Cl. T. E.
3. Apologeticum atque rescriptum Cl. E. adversus Theutmirum abbatem (*fragments*).
4. Dungalli responsa contra perversas Cl. T. E. sententias.

Angelus Maius, Scriptorum veterum nova collectio e vaticanis codd. edita, t. VII, Romæ MDCCCXXXIII.

J. Mabillon, Veterum analectorum t. I, Luteciæ Parisiorum MDCLXXV.

Usserius, veterum epistolarum hibernicarum sylloge. Herbornæ Nassovicorum, MDCXCVI, in-4°.

Zaccaria, Bibliotheca pistoriensis. Augustæ Taurinorum MDCCLII, in-4°.

Oudin, Commentarius de scriptoribus ecclesiæ antiquis, t. II, Lipsiæ, MDCCXXII.

I.

Sur l'origine de Claude plane une certaine obscurité. Nous savons cependant, par le témoignage de ses contemporains, et surtout par celui de Jonas, évêque d'Orléans, qu'il était Espagnol[1], et non Écossais : [2] la date et le lieu de sa naissance[3] sont inconnus. Félix, évêque d'Urgel, fut son maître dans sa jeunesse[4]. Peu avant la mort de Charlemagne, c'est-à-dire au commencement du neuvième siècle, nous le trouvons comme prêtre du palais ou chapelain (*presbyterus*) à la cour de

[1] Jonas, dans sa préface du livre *De cultu imaginum*, adressé à Charles-le Chauve, s'exprime en ces termes : « Is namque ter dilec-« tissimus Princeps (Ludovicus Pius) quendam presbyterum, natione « *Hispanum* nomine Claudium.... Taurinensi præsulem subrogari « fecit Ecclesiæ. » *Bibl. Max. Pat.*, p. 167. — Le même, au début de son ouvrage, déplore que l'Église d'*Espagne* ait donné naissance à des hérésiarques, entre autres à un certain *Felix nomine, actu autem infelix*, lequel, sous le règne du très-pieux Louis, a reparu en la personne d'un certain Claude. *Ibid.*, p. 168.

[2] Usser intitule l'un des fragments qu'il a recueillis de Claude : « Claudii *Scoti* presbyteri ad Justum abbatem ex præfatione com-« mentariorum in Matthæum, » p. 50. Voy. à cet égard Walch, *Ketzerhistorie*, t. XI, p. 175, rem. 2.

C'est Philippe Labbe, dans les détails biographiques qu'il consacre à Claude, en tête des ouvrages de cet évêque, recueillis dans la *Bibl. Max. Pat.*, qui se vante d'avoir *découvert* que Claude était Espagnol.

[3] Labbe l'appelle *Antissiodorensis*, et l'épître aux Galates est intitulée : « Claudii *Altissiodorensis* Episcopi in Epist. ad Galat.,» ce qui, d'après Flathe, *Gesch. der Vorläufer der Reformation*, t. I, p. 169, serait une erreur pour « Claudii Taurinensis. »

[4] Walch, (ouv. cité), met en doute ce fait qui paraît pourtant reposer sur des témoignages certains.

Louis-le-Débonnaire, alors roi d'Aquitaine[1]; et quand ce dernier eut succédé à son père sur le trône impérial, il retint Claude auprès de lui, et le chargea de diriger l'école du palais. Ses nombreux travaux littéraires, sa piété, son zèle lui attirèrent de plus en plus l'estime et la confiance du prince, qui, vers 814, l'investit du siége épiscopal de Turin.

L'état de cette Église, comme, en général, celui de l'Église d'Italie, était déplorable. Jonas, le fougueux adversaire de Claude, déclare lui-même qu'il a été appelé à ce poste pour procurer une saine instruction religieuse aux Italiens, qui s'étaient notablement écartés de l'enseignement évangélique[2]; et Claude, de son côté, nous a laissé un tableau pathétique du spectacle désolant qu'offrait son diocèse. « Ici, dit-il avec amertume, j'ai trouvé, contrairement aux préceptes de la religion, toutes les Églises remplies de la souillure des ex-voto (*sordibus anathematum imaginibus*)[3]. » Il montra, d'après le témoignage même de Jonas, de la fidélité dans ses fonctions à l'égard du troupeau qu'on lui avait confié, et paraissait stimuler l'amour de ses ouailles pour la divine patrie; mais il lui sembla qu'il

[1] Il y séjourna trois ans, probablement à Ébreuil. Voy. la dédicace de Claude de son *Commentaire sur les Galates* à l'abbé Dructeran, la préface de Jonas à Charles-le-Chauve, dans la *Bibl. Max. Pat.*, p. 167, et l'*Histoire littéraire de la France*, vol. IV, p. 223.

[2] Préface de Jonas à Charles-le-Chauve, *B. M. P.*, p. 167.

[3] On n'est pas d'accord sur le sens du mot *anathemata*. Les uns le font dériver de ἀναθεμα, et traduisent par *horreurs défendues;* les autres, de ἀναθημα, *ex voto*. C'est à ce dernier avis que se range, entre autres, Schrœckh, dans sa *Christliche Kircheng.*, vol. XXIII, p. 408. Remarquons toutefois que Jonas a compris ce mot dans le premier sens.

rentrait dans ses attributions de corriger, entre autres abus auxquels sa paroisse était adonnée, celui de l'adoration « superstitieuse et pernicieuse des images, une ancienne coutume, ajoute Jonas) auquel nous empruntons ces détails), comme il s'en est tant introduit en Italie. »

C'est à ce sujet qu'éclate la querelle qui est comme le dernier grondement de cet orage soulevé par la question des images, et que la mort même de Claude ne réussit pas encore à apaiser. Plein d'une ardeur toute méridionale, il se mit en devoir de purger les basiliques des objets qui excitaient son indignation : peintures, statues, reliques, ex-voto, croix même, rien ne trouva grâce devant ses yeux et, en véritable iconoclaste, il fit tout disparaître des Églises. S'est-il borné à ces exécutions sommaires, ou bien, joignant la parole à l'action, a-t-il cherché à redresser les esprits en les éclairant? Nous n'osons l'affirmer, faute de preuves positives, bien que le témoignage de Jonas que nous avons rapporté plus haut, autorise une telle manière de voir. Quoi qu'il en soit, il est facile de se représenter la stupeur, la colère, et, le premier moment de surprise passé, les récriminations violentes de populations fanatiques, aux yeux desquelles toucher à ces usages invétérés était commettre un sacrilége. « Parce que j'entrepris, moi seul, de détruire ce que les autres vénéraient, dit Claude, tous s'élevèrent contre moi, et si le Seigneur ne m'était venu en aide, peut-être m'auraient-ils englouti tout vivant[1]. » S'étant consacré au service et à la défense de la vérité, il est devenu un sujet d'op-

[1] Apologeticum, dans la *B. M. P.*, p. 170.

probre pour ses voisins, de terreur pour ses amis; mais Dieu l'a soutenu, l'a consolé, en sorte qu'à son tour il a pu apporter des consolations aux opprimés [1].

Bientôt le bruit de ces innovations dangereuses franchit les barrières de l'Italie pour se répandre dans l'empire franc tout entier. Là se faisait encore sentir l'influence des principes exprimés dans les livres carolins; on y blâmait sévèrement l'adoration « superstitieuse et pernicieuse » des images; celles-ci, disait-on, ne se trouvaient pas dans les églises pour y être adorées, mais pour servir à l'instruction des ignorants. On aurait donc pu, à la rigueur, fermer les yeux sur certains excès de zèle de Claude, ou, du moins, ne blâmer que les procédés qu'il employait; mais une chose tenait bien plus à cœur au clergé franc: c'était de voir bannies des églises les croix, souvenir auguste de la rédemption; c'étaient les « doctrines abominables » répandues au sujet des reliques des saints, des pèlerinages faits à leurs tombeaux; c'était, en un mot, l'orgueil diabolique d'un homme qui osait s'attaquer aux traditions de l'Église [2]. Aussi s'efforça-t-on de réfuter ces doctrines subversives. Le feu fut ouvert par Théodemir, abbé de Psalmody [3], dans le diocèse de Nîmes, avec lequel Claude s'était lié à l'occasion de ses nombreux travaux littéraires; Théodemir dénonça et soumit à une assemblée d'évêques et de dignitaires de l'empire un Commentaire sur la première épître aux Corinthiens, que Claude venait de lui dédier. Pour quel motif, nous l'ignorons; d'ailleurs le Commentaire ne nous est pas

[1] Mabillon, Analecta, t. I, p. 39.
[2] V. Jonas, *De cultu imaginum*, passim.
[3] Voy. *Histoire littéraire de la France*, t. IV.

parvenu; mais il est probable que cette épître aura donné lieu à plus d'une allusion malsonnante. Le livre incriminé trouva cependant des défenseurs parmi les amis de Claude, qui jugèrent cet ouvrage fort digne de paraître au jour[1].

Théodemir ne se tint pas pour battu; à une époque inconnue, mais en tout cas deux ans après cette dénonciation[2], il écrivit directement à Claude une lettre, également perdue, à laquelle celui-ci riposta par une défense énergique et véhémente, protestant contre le bavardage (*garrulitas*) de son adversaire[3]. Théodomir répondit à son tour, et, cette fois, Claude fut cité en personne devant une assemblée d'évêques. Il crut devoir décliner cet appel, et refusa (du moins c'est Dungal, son adversaire, qui le prétend) de comparaître devant cette « congrégation d'ânes. » Nous ne voyons pas que cette assemblée encore ait pris des mesures contre lui. Pourtant, peu après, l'empereur Louis, qui jusqu'ici avait soutenu et protégé Claude, ordonna, nous dit Jonas, évêque d'Orléans, de faire des extraits de l'*Apologie*, et de la réfuter.

Jonas lui-même entreprit cette réfutation. Chose étrange! Claude n'en conserva pas moins ses fonctions

[1] « Quem tractatum ibidem non damnandum, sed scribendum amici « mei non solum humiliter, sed amabiliter susceperunt. » Zacharia, *Bibliotheca pistoriensis*, lib. I, préface au 4e livre des Rois, p. 64.

[2] Claude, à l'endroit cité, déclare qu'il y a deux ans qu'il a envoyé à Théodemir son Commentaire sur les épîtres aux Corinthiens, et il vient seulement d'apprendre la dénonciation dont il a été l'objet. — Donc, la lettre ne peut être contemporaine de la dénonciation, comme le suppose Neander, *Allgem. Gesch. der christl. Religion und Kirche*, vol. VI, p. 214.

[3] Apologeticum, *B. M. P.*, IV, p. 197.

éminentes; il paraît avoir vécu encore longtemps après comme titulaire du siége de Turin. Et puisqu'il laissa des partisans, il est probable qu'il ne se rétracta en rien. Du reste, une rétractation eût été peu en rapport avec ce que nous connaissons de son caractère entier et indépendant. Ainsi que l'a fait remarquer Walch[1], c'est là un point obscur dans l'histoire; on ne sait surtout comment s'expliquer le silence du pape dans des questions où son autorité était directement intéressée. Peut-être sera-t-on autorisé à conclure que les poursuites dirigées contre Claude ont été singulièrement exagérées par ses adversaires, et qu'il continua d'être l'objet des protections impériales[2].

Quoi qu'il en soit, Jonas interrompit pour le moment l'ouvrage qui lui avait été demandé en haut lieu. D'autres champions entrèrent en lice: Dungal, diacre sous Charlemagne, Louis-le-Débonnaire et Lothaire[3], Irlandais, ou, suivant d'autres, Écossais de naissance, et qui résidait à Pavie, dans le voisinage de Claude[4], après avoir assisté pendant quelque temps comme spectateur muet à ces débats, réfuta les extraits de l'*Apologie* qu'on lui avait fait parvenir. Après avoir déploré en termes lyriques le partage de la chrétienté en deux

[1] *Entwurf einer vollstændigen Historie der Kezereien* etc., vol. XI, p. 197 et 198.

[2] M. Schmidt, dans son art. sur Claude de Turin, dans le *Zeitschr. für hist. Theologie*, de Illgen, 2e cahier, 1843, p. 64 et 65, conclut, au contraire, de l'absence de rigueurs et surtout de l'interruption de l'ouvrage de Jonas, que Claude a dû, pour le moins, revenir à plus de modération.

[3] Note du P. Labbe, *B. M. P.*, p. 197.

[4] Schrœckh, *Christl. Religionsgesch.*, vol. XXIII, p. 414. — D'après l'*Histoire litt. de la France*, (p. 491,) au contraire, Dungal se serait probablement retiré dans le voisinage de l'abbaye de Saint-Denis.

camps, il met en avant les arguments les plus persuasifs ; il demande que le pouvoir sévisse contre cet hérétique, cette peste, ce serpent venimeux dont les morsures sont d'autant plus à redouter qu'elles proviennent d'une bête expirante (Charlemagne ayant déjà brisé la tête du serpent en la personne de Félix). Il faut l'écraser tout à fait (*quo cæteri timorem habeant*). Les précédents qu'il invoque en faveur de cette répression sont sans réplique : Dieu n'a-t-il pas excité Sara à frapper Agar? Nabuchodonosor n'a-t-il pas rendu un décret contre quiconque *dixerit blasphemium in Deum Sidrae, Misae et Abednago*[1] ? Quelle belle science que l'exégèse !

Sur ces entrefaites, Claude mourut vers l'an 839[2]. Théodemir et l'empereur Louis étaient également descendus au tombeau, quand Jonas reprit la réfutation qu'il avait laissée inachevée. Il le prétend, du moins, et c'est avec une préface à Charles-le-Chauve que cette réfutation nous est parvenue; si nous l'en croyons, il se serait décidé à terminer son ouvrage pour combattre les disciples de Claude, qui continuaient à répandre ses doctrines après la mort du maître. Ces déclarations, toutefois, comme l'a judicieusement fait observer Walch, ne laissent pas que d'être suspectes. Du commencement à la fin, Claude est interpellé à la *deuxième* personne, comme un contemporain. Voici, en outre, un passage qui nous a frappé dans l'introduction au premier livre de Jonas: « On dit, en outre, que Claude

[1] « Dungalli responsa contra perversas Cl. T. E. sententias, » *B. M. P.*, p. 199 et 200.

[2] Ughelli, *Italia sacra*, t. IV (cité par Oudin), dit : « Il mourut sous le règne de Louis le-Débonnaire ; on ignore où et en quelle année. » Quant à Oudin, il estime que Claude a dû atteindre l'année 839. (*Commentarius de scriptoribvs eccl. antiquis*, t. II, p. 32.)

a répandu et *répand encore* des doctrines abominables au sujet des reliques des saints etc. » Si Claude était mort quand Jonas écrivait, comment pouvait-il encore répandre des doctrines perverses? Faut-il voir là un *lapsus* échappé à la plume trop vive du fougueux évêque d'Orléans? Ne serait-il pas plus logique d'admettre que des raisons inconnues ont déterminé Jonas à renvoyer, non-seulement après la mort de Claude, mais encore après celle de l'empereur Louis, la publication de son travail?

Tels sont les faits les plus saillants de la vie si agitée de Claude. Nous aurons à y revenir quand nous examinerons de plus près la doctrine et les idées soit de Claude, soit de ses adversaires. Il paraîtrait, d'après une préface de Claude à toutes les épîtres de Paul, que l'illustre évêque ne savait pas seulement manier la plume, mais aussi l'épée, et qu'il pourfendit à l'occasion les Sarrazins et les Maures avec non moins de succès que les iconolâtres d'Italie[1]. Ce trait, sans doute isolé dans sa vie, n'en jette pas moins un nouveau jour sur son caractère, et nous fait admettre sans hésitation les procédés quelque peu violents dont l'accusent ses adversaires, procédés dont, au reste, il n'a garde de se défendre.

II.

Claude paraît avoir été un auteur très-fécond. Nous allons donner la nomenclature de ses ouvrages, que nous apprécierons ensuite suivant les deux catégories

[1] Angelus Maius, *Scriptorum vett. nova collectio*, t. VII, p. 275. C. F. Schmidt, art. cité, p. 43.

générales dans lesquelles on peut les classer: exégèse (ou commentaires, pour employer un terme moins ambitieux) et polémique.

Un seul des nombreux commentaires de Claude a été imprimé[1]: c'est celui sur l'épître aux Galates. Il se trouve intégralement, avec des notes du Père Labbe, précédé de l'épître de dédicace à l'abbé Dructeran, et de deux « arguments, » dans la *Bibl. Max. Patrum*, sous ce titre:

Claudii Taurinensis episcopi, in epistolam S. Pauli ad Galatas, doctissima enarratio.

Nous aurons à revenir plus en détail sur ce commentaire.

Voici maintenant les ouvrages de notre auteur dont on a imprimé des fragments:

1° *Explanationum in Evangelium S. Matth., libri III*, de l'année 815, dédié à l'abbé Juste.

La *préface* se trouve dans les *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, de Mabillon, vol. II, p. 720 et suiv.[2].

Le Père Labbe (*Bibl. M. P.*) et Mabillon (*Vetera analecta*) ont vu chacun le corps de l'ouvrage dans une bibliothèque différente.

2° *Claudii Episcopi Taurinensis præfatio in libros informationum litteræ et spiritus super Leviticum ad Theodomirum abbatem.*

Cette préface se trouve dans les *Vetera analecta*, de Mabillon, p. 30 et suiv. Elle nous intéresse par

[1] Mabillon, *Vetera analecta*, vol. I, p. 46 (*adnotationes*).

[2] Voy. Illgen, *Zeitschr. für hist. Theologie*, 1843, 2e livr., article de M. Schmidt sur Claude de Turin. — Nous n'avons pas eu cet ouvrage de Mabillon entre les mains. — Cf. Oudin, *Commentarius de scriptoribus eccl. antiquis*, vol. II, p. 30.

quelques renseignements chronologiques. Claude y rappelle à son ami Théodomir qu'il y a deux ans, il lui a envoyé un Commentaire en quatre livres sur l'Exode; qu'il y a huit ans, il a publié trois livres sur la Genèse; enfin, il termine par l'indication suivante:

« Aggredimur hoc opus, annuente pietate divina, « Quadragesimæ tempore, sub die septimo Idus Mar- « tii, anno Incarnationis DCCCXXIII[1]. »

3° Le commencement du premier livre sur le Lévitique et la fin de ce Commentaire se trouvent également dans Mabillon (vol. I, p. 30).

La conclusion de ce fragment est fort remarquable. nous en avons donné un extrait dans notre esquisse biographique.

4° *Claudii Præfatio expositionis in epistolam ad Ephesios, ad Ludovicum Pium.*

Ce morceau se trouve dans Mabillon, à la suite des fragments mentionnés ci-dessus. A la suite se trouvent les trois premières lignes, fort insignifiantes du reste, du commentaire, ou plutôt d'une sorte de sommaire servant d'introduction.

Zacharia, dans sa *Bibliotheca pistoriensis*, a conservé une lettre de l'abbé Théodomir, adressée « amabili domino magistro Claudio, » dans laquelle il lui soumet un certain nombre de questions exégétiques. Ce qui nous y intéresse plus que les questions de l'abbé, c'est la notice qu'il a lu les commentaires sur l'Exode et sur quelques épîtres de Paul, de Claude, et que ces travaux ont l'approbation des évêques les plus considérés alors de l'empire franc, Leidtradus ou Teldrathus,

[1] Mabillon, *Vetera anal.*, lib. I, p. 34.

évêque de Lyon, et Nebridius, Nifridius ou Nimbridius, évêque de Narbonne. Théodemir lui-même se montre encore admirateur enthousiaste de Claude, et désireux de profiter des lumières du savant évêque.

5° A la suite de cette lettre on trouve :

Claudii Taurinensis episcopi ad Theodemirum abbatem responsoria epistola.

6° Toujours dans Zacharia, le commencement des Commentaires de Claude sur les livres des Rois. Ce fragment, très-court, est suivi d'une préface au Commentaire du quatrième livre des Rois. Ces fragments sont sans intérêt, sauf le dernier, où nous voyons les rapports se tendre entre Claude et Théodemir[1].

7° Jonas, évêque d'Orléans, a conservé des fragments de l'*Apologeticum atque rescriptum Claudii Episcopi adversus Theutmirum abbatem.* Cet ouvrage étant le plus intéressant et le plus original dû à la plume de Claude, il est à regretter qu'il ne nous en soit parvenu que quelques lambeaux. Ainsi que le fait remarquer Oudin, ces extraits suffisent encore pour nous faire connaître *leonem ex ungue.* Le même auteur indique l'année 828 comme celle de la composition de cet ouvrage.

Enfin, Rudelbach[2], dans un travail qu'il nous a été impossible de nous procurer, a publié un certain nombre de fragments inédits.

Voici maintenant d'autres travaux de Claude, qui n'existent qu'en manuscrit :

Commentarius in epist. ad Romanos et in II ad Corinthios (dédié à Ructeran).

[1] Zacharia, *Bibliotheca pistoriensis*, t. I, p. 60 et suiv.

[2] *Claudii Taur. Episc. ineditorum operum specimina.* Havn. 1824, in 8°.

Quatre livres sur l'Exode (il en est fait mention dans la préface au Commentaire sur le Lévitique).

Commentaire sur le livre de Ruth.

Commentaires sur les livres de Josué et des Juges.

La bibliothèque du grand monastère de Tours possède six sermons de notre évêque[1].

La bibliothèque impériale de Paris renferme également 10 homélies attribuées à Claude[2].

Oudin parle encore de trois livres de Commentaires sur la Genèse, imprimés à Bâle en 1531, et à Rome en 1564, sous le nom d'*Eucherius*, évêque de Lyon, mais que, de l'avis de quelques savants, il faudrait attribuer à Claude. Le fait est que la préface aux Commentaires sur le Lévitique fait mention d'un travail en trois livres sur la Genèse.

Le Père Labbe a publié, dans un recueil, un opuscule intitulé : *De sex mundi ætatibus,* de Claudius Chronologus. D'après Oudin, ce Claude serait Claude de Turin. Nous ne sommes pas à même d'apprécier les arguments critiques par lesquels il appuie cette conjecture.

Nous aurions presque oublié de signaler le fragment conservé par Angelus Maius[3], sous le titre :

Claudii Taurinensis episcopi præfatio in commentarios suos ad Epistolas Pauli Apostoli.

[1] Pour la nomenclature des travaux de Claude, voy. surtout Oudin et Mabillon, ouvr. cit.. Oudin, à propos de ces sermons, ajoute : « Nec id mirum, cum arte concionandi in aula Ludovici Pii impera« toris plurimum valuisse testetur infensus etiam ipsi Jonas Aurelia« nensis episcopus » (p. 31).

[2] Voy. Schmidt, dans Illgen, p. 44.

[3] *Scriptorum veterum nova collectio*, vol. VII, p. 274.

C'est moins une préface qu'une épître de dédicace à son ami, l'abbé Théodemir.

Avant d'étudier le fond de ces différents travaux bibliques, arrêtons-nous quelques instants au style de Claude. Ses ennemis, qui faisaient flèche de tout bois, n'ont pas manqué de relever ses barbarismes et ses solécismes, son style grossier, avec une pédanterie souvent ridicule : pourtant Dieu sait ce que vaut l'aune de leur latin à eux, et si parfois il n'est pas aussi piteux que celui de leur adversaire! Claude, du reste, ne semble pas s'être fait illusion à cet égard : il ne parle jamais de ses travaux qu'avec la plus entière modestie; tout ce qu'il voudrait, ce serait de ranimer le goût pour les études languissantes[1]; souvent il hésite à prendre la plume, tant il a conscience de la pauvreté de son intelligence[2]. La littérature profane lui est inconnue (ce qui ne l'empêche pas, à l'occasion, de citer Cicéron); on ne la lui a jamais enseignée[3].

Malgré ces aveux, dans lesquels, il est vrai, il ne faut peut-être voir souvent qu'une *captatio benevolentiæ*, les historiens ont souvent essayé de disculper Claude au sujet de son latin barbare. On a parlé de négligences échappées à sa plume trop rapide, on a invoqué son origine espagnole etc. Pour nous, si nous osons ris-

[1] « Nostris temporibus tepescunt studia, » écrit-il à Louis-le-Pieux, dans sa préface au Comment. sur les Ephésiens. (Mabillon, *o. c.*, p. 40.)

[2] « Socordia sensus mei » (ép. à l'abbé Dructeran, auquel il dédie son commentaire sur les Galates). Voy. Usser, *Veterum epist. hibernicarum sylloge*, p. 51.

[3] Voy. la préface au Lévitique, Mabillon, p. 32, où il parle de son « intelligentia angusta, » de son « pusillum intelligentiæ eloquium, » etc.

quer un avis en pareille matière, nous ne pouvons voir là qu'un effet de la décomposition générale du langage, qui était en train de subir une transformation complète : nous n'en voulons d'autre preuve que le fameux serment de Strasbourg, de 842; par conséquent, ce style était dans l'air, qu'on nous permette cette expression, à l'époque où Claude écrivait. C'est ainsi du moins que nous nous expliquons ces appellations de *dominus Claudius*, ces *tuus* et ces *vester*, qui alternent souvent dans une même phrase, alors qu'on s'adresse à une seule personne. Cela ressemble fort à un style de transition.

Au reste, voici un fait assez singulier, qui tendrait à prouver que Claude, quand il voulait s'en donner la peine, savait assez bien manier la langue. Dans sa préface aux Commentaires sur saint Paul, il fait une citation de Cicéron, d'après saint Augustin. Or, à l'endroit où s'arrête la citation de l'évêque d'Hippone, nous trouvons cette note curieuse d'Angelus Maius : « Hactenus « Cicero apud Augustinum. Subsequens autem periodus « utrum Ciceronis an Claudii sit, eruditi dispiciant[1].» Nous nous en référons également à leur jugement.

On sait que l'originalité n'est pas précisément le fait de Claude, pas plus que de ses contemporains. Richard Simon, dans son *Histoire des principaux commentateurs du Nouveau Testament*[2], a prouvé que ses travaux bibliques ne sont guère que des extraits des Pères, surtout de saint Augustin, ce *calamus Trinitatis*, comme il l'appelait dans son langage enthousiaste. Il

[1] Ang. Maius, p. 275 (note).

[2] *Hist. crit. des principaux commentateurs du N. T.*, p. 353, sq., cité d'après Schrœckh, *Christliche Kirchengeschichte*, vol. 23, p. 281.

suffirait, au reste, pour s'en convaincre, du témoignage de Claude lui-même : il déclare à qui veut l'entendre, et dans presque chacune de ses préfaces, qu'il n'a guère fait que glaner çà et là chez ses prédécesseurs. Quant à lui, il se compare à un pauvre mendiant, qui n'a point de moisson en propre : il ramasse ce qu'il peut sur le champ d'autrui, pour ne pas mourir de faim [1]. Pour son Commentaire sur les Galates, en particulier, il déclare à l'abbé Ducteran qu'il a largement puisé chez les bienheureux Pères Augustin et Jérôme : la part qui lui revient de ce travail est fort modeste : « Quæ in illis deerant tractatibus, explere studui. Non- « nulla etiam, ut mihi visum est, infra illorum locutio- « nem, mea studui conjungere verba [2]. » Ce ne sont donc que d'humbles dépouilles, *manubiæ*, qu'il offre à son ami. S'il ne tenait qu'à lui, si l'ordre d'écrire ne lui était adressé de haut lieu, il préférerait apprendre plutôt que d'enseigner : il serait enchanté si d'autres trouvaient mieux à dire que lui [3].

N'est-il pas étrange, après des déclarations aussi nettes, aussi catégoriques, que des adversaires, tels que Dungal, dont l'écrit est un amas indigeste de citations, aient accusé Claude de n'être qu'un vil compilateur, se parant impudemment des plumes du paon,

[1] « Non tam ex majorum tractatibus, quam ex diversorum tractatuum « sententiis, veluti mendicus non habens propriam segetem, sed post « terga metentium ex aliorum segete congregat sibi victum, ne hie- « mis tempore fame pericliter » (préface aux Ephésiens, Mabillon, I, 41). Cf. la préface au livre des Rois, dans Zacharia, *Bibl. pist.*, p. 64.

[2] Préface à Ducteran, dans Usser, *Vett. epist. hibernicarum sylloge*, p. 52.

[3] « Magis amo discere quam docere. » (Fin du Comment. sur le Lévitique, voy. Mabillon, p. 35.)

tordant, arrangeant les textes à sa guise? *Tantæne animis cœlestibus iræ*[1]!

Un reproche qui paraît mieux fondé, c'est que Claude aurait dû citer ses sources. Il s'exprime encore très-nettement à cet égard dans sa préface sur le Lévitique. Théodemir, dit-il, lui avait demandé d'indiquer en marge les noms des docteurs qu'il cite: il s'en excuse, parce qu'il lui est arrivé de commettre des bévues; il avait cité des noms propres, et, vérification faite, il s'est trouvé que la chose avait déjà été dite par d'autres. C'est pourquoi il préfère s'abstenir[2].

Ainsi, d'après l'aveu de Claude lui-même, nous ne nous attendrons pas à trouver grand'chose de neuf dans ses travaux bibliques. Néanmoins il nous sera possible de découvrir au moins l'esprit dont il s'est inspiré et la méthode qu'il a suivie. A cet égard, nous pouvons nous féliciter d'avoir, pour motiver notre jugement, celui de tous ses Commentaires qui le mettait le mieux en demeure de montrer jusqu'à quel point il se séparait de son Église, rivée à la tradition et dominée par le formalisme: le Commentaire sur l'épître aux Galates, où l'antinomie de la foi et des œuvres extérieures est si nettement accusée. Nous n'en serons pas réduit, du reste, à une simple induction; ses préfaces renferment des passages fort caractéristiques, qui font bien voir à quel point il avait conscience de sa tendance, et qu'il ne songeait nullement à la dissimuler.

[1] Dungal dit que Claude a composé des traités « quos sui proprii labo-« ris et industriæ esse mentitur, quum illos glossario opere ex aliorum « voluminibus transferendo, imo dissipando ac depravando excerpit. » *Bibl. M P.*, p. 204.

[2] « Neminem hoc fecisse legi, excepto beatissimum Bedam, » dit-il encore. Mabillon, p. 32, 33.

« Je ne connais pas d'exhortation plus salutaire, dit-il dans sa préface au Commentaire sur les Romains, que celle de cette première épître de l'apôtre Paul, que je vous envoie, parce qu'elle tend tout entière à supprimer le mérite des hommes, *ce dont nos moines se glorifient le plus*, et à recommander la grâce divine[1]. »

Sa méthode, cela va sans dire, est allégorico-historique. En cela, il est de son temps. Le titre déjà du commentaire sur le Lévitique, *Informationes litteræ et spiritus super Leviticum*, nous le prouve suffisamment. Dans la préface de ce même Commentaire il déclare que, de même que la foi doit découvrir le Fils de Dieu sous le voile de la chair, elle doit dépouiller la Loi et les Prophètes du voile de la lettre[2]. M. Schmidt [3] a relevé quelques exemples de ce procédé, plutôt puéril qu'extravagant. Nous avons pourtant remarqué, dans le Commentaire sur les Galates, un passage qui dépasse cette moyenne ; c'est à propos du chap. I, v. 15, où saint Paul déclare que Dieu l'a mis à part *ἐκ κοιλίας μητρός...*; cela signifie, d'après Claude : dès la synagogue ! Au sujet du fameux passage Gal. IV, 24 : *ἅτινα ἐστιν ἀλληγορούμενα*, il dit : « L'apôtre indique ici la règle d'après laquelle il faut procéder dans l'allégorie : maintenir la vérité historique, mais y voir des types[4]. »

Quelquefois, un contre-sens lui crée une difficulté imaginaire, et il faut avoir recours à des tours de force pour se tirer d'embarras. Ainsi, dans le même chap. IV des Galates, v. 29, il est question de celui qui est né

[1] Fabricius, *Bibl. lat. med. et inf. ætatis*, vol. I, p. 1087.
[2] Mabillon, *Vett., anal.*, p. 33.
[3] Illgen, p. 47.
[4] « Ut, manente veritate historiæ, figuras intelligamus » (*Bibl. M. P.*).

selon la chair, et qui *persécute* celui qui est né selon l'esprit. « Dans le récit de la Genèse, dit Claude, on rapporte qu'Ismaël *jouait* [1] avec Isaac : comment donc Paul peut-il s'exprimer ainsi? Il est probable qu'à l'école de Gamaliel il aura su que par ce jeu il fallait entendre une persécution... » Singulier euphémisme, vraiment!

Ailleurs, on voit percer l'esprit catholique, l'attachement à la tradition. Nous ne lui ferons pas grand reproche d'avoir vu dans le Jacques mentionné Gal. I, 19, un cousin, *consobrinus*, du Seigneur. Voici qui est plus grave. Au v. 2, Paul salue l'Église en son nom et au nom des frères qui sont avec lui. Savez-vous pourquoi il ne les nomme pas? Pour que le nombre paraisse plus imposant aux Galates, leur imagination aidant : « plurimum nam facit multorum in una re sententia atque consensus! » Étrange exégèse, qui prête à saint Paul des sentiments qu'aujourd'hui nous qualifierions de jésuitiques.

Avant d'examiner ses mérites réels, il importe de jeter un coup d'œil sur les procédés exégétiques des contemporains, ses adversaires : notre jugement en sera plus équitable. Claude refuse-t-il l'adoration à la croix? C'est un ennemi de la croix de Christ, s'écrie Jonas, car saint Paul disait : Dieu me garde de me glorifier en autre chose qu'en la croix de notre Seigneur! (Gal. VI, 14). « Si vous adorez la croix, disait Claude, adorez aussi les épines des ronces (*spinæ ruborum*), puisqu'on en a couronné le front du Seigneur. » Comment, des *rubi!* s'écrie Jonas furieux ; ni Matthieu, ni Marc, ni

[1] *Ludebat*, dit la version latine. On sait que ce mot signifie à la fois *jouer* et *se moquer*.

Luc n'ont parlé de *rubi !* C'est un « execrabile mendacium,» que le diable lui-même a mis au cœur de Claude! Dans une autre circonstance, Claude cite un passage (Matth. XVIII) : « Demergatur in profundum. » Nouvel accès de rage du pieux évêque : « L'infâme ! Il a oublié d'ajouter *maris !* » Voici qui tourne au comique, et où il semble que c'est à Jonas en personne que le diable ait voulu jouer un tour. Claude avait cité le v. 6 en entier du chap. XVIII de saint Matthieu. Jonas le transcrit; mais, dans sa fougue passionnée, il oublie que, d'après son propre témoignage, Claude avait cité les mots « qui in me credunt. » Il faut voir comment il s'emporte : « O l'ignorant! ô le fou (*non sani capitis*)! il a oublié d'ajouter *: qui in me credunt !* » L'annotateur est obligé — bien à contre-cœur — de venir lui-même à la rescousse de Claude, et il met en marge : « Fallitur Jonas, quum illa verba, *qui in me credunt*, diserte habeat ! » Enfin, au bas de l'*Apologeticum*, on trouve cette remarque incroyable du diacre Dungal : « Liber de quo ista excerpimus tantæ magnitudinis est quantum liber Psalmorum et quinquaginta Psalmi plus[1] ! »

Quelques exemples feront voir à quelle distance il faut placer Claude de ces hommes aux procédés de scribes, de ramasseurs d'iotas. Ils nous permettront de nous ranger entièrement à l'avis de Schrœckh, qui pense que Claude aurait eu, comme exégète, une réputation au moins égale à celle de Raban Maur, considéré par son siècle comme le prince de cette science, si ses hérésies à l'égard des images ne l'avaient rendu suspect[2].

[1] *Bibl. M. P.*, p. 199.

[2] *Christl. Religionsgesch.*, p. 281.

Le principe de la justification par la foi a été compris et accepté par Claude. « Par la loi, personne n'est justifié, parce qu'il est écrit que le juste vit par la foi. Ceux-là ne peuvent être justifiés qui vivent d'une manière charnelle dans les œuvres de la loi. » Il admet donc que l'on puisse accomplir extérieurement la loi et n'en être pas moins charnel. Voici ce qu'il entend par la *chair :* ce mot ne désigne pas seulement la prédominance des sens sur l'esprit, mais toute la nature humaine dans son état de déchéance, par conséquent aussi l'égoïsme. Il nous semble, par contre, restreindre le rôle de la loi, du moins tel que le concevait saint Paul, quand il n'y voit qu'un frein destiné à réprimer les transgressions; mais si sa définition est incomplète, les paroles qui suivent montrent qu'il a eu l'intuition de la vérité : « Superbienti populo lex posita est, ut « gratiam nisi humiliatus accipere non posset: ut trans- « gressione humiliaretur et quæreret gratiam. »

La distinction tranchée entre les deux alliances, entre la loi et la grâce, est nettement affirmée : « Celle-ci est la loi de la liberté, non de la servitude. »

Mais ce que nous avons trouvé de plus remarquable chez lui, c'est sa notion de l'Église. « Paul donne le nom d'*Églises* (voy. Gal. I, 2) à ces mêmes congrégations qu'il convaincra d'erreurs. Par là, nous voyons que le terme d'Église comporte deux sens : il y a l'Église qui est sans ride ni tache, et qui compose le vrai corps de Christ, et celle qui s'assemble au nom de Christ sans en avoir toutes les perfections et toutes les vertus[1]. » C'est saper par la base le fondement du ca-

[1] « Ecclesias vocat, quas postea errore arguit depravatas. Ex quo « noscendum, dupliciter Ecclesiam posse dici, et eam quæ non habet

tholicisme. Il s'élève également contre l'infaillibilité de Pierre, ainsi que le prouvent ses expressions catégoriques dans l'argument qui précède son commentaire. Il se garde d'atténuer le différend qui s'éleva entre les deux apôtres, d'après le récit des Galates. « Pierre agissait, dit-il, comme s'il avait été convaincu pour lui-même que l'Évangile ne sert de rien aux nations, si les prescriptions pesantes de la loi n'ont été accomplies. » « Paul, dit-il encore à propos de Gal. II, 11, lie Pierre par un argument sans réplique, et par Pierre tous ceux qui épousaient son parti. » Objectera-t-on que Paul lui-même se faisait juif aux Juifs? Il le faisait *compatiendo*, *non mentiendo*. Et qu'on ne dise pas: il s'agit ici d'un autre Pierre que l'apôtre, de l'auteur de la seconde épître qui porte ce nom, par exemple; ce Pierre-là entend bien être identifié avec l'apôtre! (2 Pierre I, 18.)

Dans son Commentaire sur le Lévitique, il s'élève avec force contre le culte de la créature et des anges. Nous ne saurions résister au plaisir de citer intégralement les nobles paroles qui terminent ce Commentaire. Après une citation très-remarquable de saint Augustin [1], où ce Père déclare que les anges seraient les premiers

« maculam aut rugam et vere corpus Christi sit; et eam qui in Christi « nomine absque plenis perfectisque virtutibus congregetur. » Pour toutes nos citations, voy. l'ép. aux Gal., *B. M. P.*

[1] Voici quelques extraits de sa citation : « Quod colit summus an- « gelus, id colendum est etiam ab homine ultimo: quia ipsa hominis « natura id non colendo facta est ultima... Honoramus eos c ritate, « non servitute, nec eis templa constituimus : ac per hoc nolunt se « sic honorari a nobis, quia nos ipsos, cum boni sumus, templa « summi Dei esse noverunt. » De telles paroles sont toujours utiles à répéter.

à protester contre les temples qu'on leur élève, parce qu'ils savent très-bien que nous sommes destinés à devenir nous-mêmes les temples du Saint-Esprit, il ajoute :

« *Hæc fidei nostræ munitissimum atque altissimum* « *sacramentum, et cordi nostro firmissimum character* « *impressum.* Hanc adstruendo et defendendo verita- « tem, opprobrium factus sum vicinis meis et timor « notis meis, in tantum ut qui videbant nos, non solum « deridebant, sed etiam digito unus alteri ostendebant. « Sed consolatus est nos Pater misericordiarum et Deus « totius consolationis in omni tribulatione nostra, ut « possimus et ipsi consolari eos, qui in omni pressura « sunt, de illo fidentes, et per illum in tentationibus « non deficientes, qui nos armis justitiæ et galea salutis « munit atque circumdat[1]. »

Ce langage ne respire pas seulement une foi sincère et profonde: c'est celui de la foi personnelle. A l'autorité factice de la tradition, Claude substitue celle bien plus puissante et efficace de l'*expérience.*

III.

Il nous tarde d'arriver au cœur même de notre sujet, aux tendances réformatrices de Claude et à la polémique qui s'éleva à cette occasion. Les principales sources sur ce point sont malheureusement les écrits des adversaires de Claude, et, par ce qui précède, on peut juger s'ils sont enclins à nous le montrer sous un

[1] Mabillon, p. 39.

jour favorable ! De plus, dans le corps de l'ouvrage de Jonas, il nous est resté des extraits d'un travail de Claude lui-même, le fameux *Apologeticus*. C'est à ces extraits que nous allons d'abord demander la pensée de l'évêque de Turin, pour écouter ensuite les dépositions les plus importantes de ses contradicteurs.

Ainsi qu'on l'a justement fait remarquer, malgré le titre de l'ouvrage dont nous allons donner des extraits — titre, du reste, dont l'authenticité n'est nullement garantie, — c'est moins une apologie que Claude envoya à Théodemir qu'une attaque en règle et très-vive contre les abus de l'Église. Fort du sentiment qu'il a d'être dans le vrai, il ne riposte aux attaques qu'en persistant dans son rôle d'agresseur. Si nous en croyons son adversaire Jonas, les griefs formulés dans l'Apologie sont résumés sous cinq chefs principaux, à savoir :

1° A propos des *images*, Claude entend rester absolument fidèle à la défense faite par le Décalogue. Cette défense, dit-il, ne s'applique pas seulement aux divinités étrangères, mais à toute créature, et, en un mot, à tout ce que l'homme peut imaginer pour lui rendre des honneurs divins. Et, pour préciser le débat, pour écarter toute équivoque, il essaie de définir ces mots de *cultus* et d'*adoratio*, pour bien montrer que ni le culte ni l'adoration ne peuvent avoir pour objet la créature. Il sait bien l'objection qu'on lui fera : « Nous n'adorons pas l'image, mais celui qu'elle représente. » Sophisme qui ne fut pas inventé du temps de Claude, mais qui n'est pour cela ni plus vrai ni plus admissible, car, à ce compte-là, toutes les formes du paganisme pourraient se justifier. « Si l'homme

pouvait devenir un objet de culte, c'est bien plutôt pendant sa vie qu'il faudrait l'adorer qu'après sa mort. Pendant sa vie, du moins, il se rapproche en quelque chose de la divinité; tandis qu'après sa mort, il a plus d'affinité avec la matière inanimée, la pierre brute, l'idole. Dieu ne veut pas qu'on adore ses œuvres; à plus forte raison défend-il de rendre un culte à l'ouvrage de mains humaines. Et ne dites pas que vous voulez honorer par là les saints; ceux-ci ne se sont jamais attribué les honneurs divins. Quiconque attend d'une créature le salut de son âme, *qui ne dépend que de Dieu*, est sous le coup du blâme apostolique (Rom. I, 25). »

On le voit, ce n'est pas seulement contre le culte des images que s'élève Claude. Sans doute, tous ses arguments n'étaient pas également concluants, et il y a telle de ses prémisses dont on eût pu tirer des conséquences excessives; mais il a parfaitement compris que ces deux distinctions si subtiles derrière lesquelles s'abrite le catholicisme, distinction entre adoration et vénération, d'une part, entre image et idée qu'elle doit représenter, de l'autre, sont absolument insoutenables, inapplicables en pratique, et qu'une ligne de démarcation aussi idéale laisse passer toutes les superstitions, tous les abus. Enfin, il va plus loin: « Supposons la distinction possible, le mal resterait le même, car le culte ne doit pas plus s'appliquer à la chose signifiée qu'au signe. »

2° Plus que les images et les saints, les *croix* jouaient un rôle important dans l'Église et le culte. Avec ses tendances spiritualistes, Claude ne devait pas davantage ménager les superstitions dont ces croix étaient l'objet. A ses yeux, ne voir dans le Christ que l'abais-

sement, adorer l'instrument de son supplice, c'est descendre au niveau des incrédules, des juifs et des païens, qui, certes, ne mettent pas en doute la mort ignominieuse du Seigneur, mais qui refusent de croire à sa résurrection; c'est, en un mot, ne connaître Christ que selon la chair (2 Cor. V, 16).

Cette manière de protester contre la tendance charnelle qui *matérialise* les idées les plus saintes, qui a besoin de les voir, de les toucher comme du doigt, nous a paru fort remarquable chez un homme du neuvième siècle. Mais Claude a compris, semble-t-il, que cette argumentation passerait par-dessus la tête de ses adversaires. Son pressentiment ne fut que trop justifié. Aussi préféra-t-il les réfuter par l'absurde et les poursuivre de son ironie: « Vous voulez adorer les croix, parce qu'on a cloué le Christ sur une croix: soit! Mais que de choses, alors, il vous reste à adorer! Les vierges, puisque le Christ est né d'une vierge; les crêches, puisqu'une crêche lui servit de berceau; les vieux langes, car il a été enveloppé de langes; de même, les barques; les ânes, puisqu'il est entré à Jérusalem monté sur un âne; les agneaux, puisqu'il est appelé l'*Agneau de Dieu;* enfin, les rochers, les lances, les épines etc. » Et qu'un esprit délicat ne vienne pas lui reprocher de se servir d'arguments aussi grossiers: « Tout cela est risible, ou plutôt affligeant, continue-t-il; mais aux insensés on ne peut opposer que des réponses insensées, et c'est à coups de pierres qu'il faut enfoncer les cœurs de pierre. » Puis il reprend le ton sérieux et digne; il oublie ses adversaires, et ne parle que pour exhaler sa propre douleur: « Les malheureux! ce qu'ils font est bien différent de ce que prescrit l'ordre divin. Dieu veut

que nous prenions notre croix sur nous et que nous la portions; il ne demande pas que nous lui rendions des honneurs. Eux, au contraire, ne portent la croix ni moralement ni physiquement; ils jugent beaucoup plus commode d'adorer une croix de bois. »

Est-il vrai qu'à cet égard Claude ait été trop loin, qu'il n'ait pas compris l'importance de la mort du Christ, ainsi que Walch le lui reproche[1], et après lui Neander, lequel va jusqu'à insinuer qu'à la rigueur on pourrait ici retrouver des influences de l'adoptianisme chez le disciple de Félix d'Urgel[2]. Le même auteur, il est vrai, trouve que les preuves sur lesquelles on voudrait fonder un pareil reproche ne seraient pas suffisamment établies. Nous reviendrons à cette accusation d'adoptianisme, et nous montrerons que Claude ne la mérite pas du tout. Pour le moment, il nous suffira de remarquer que Claude n'avait nullement à se prononcer sur la valeur de l'abaissement du Christ et sur son sacrifice; il proteste contre une tendance grossière dont les partisans, pas plus que lui-même, ne se préoccupent de l'idée, des conséquences de ce sacrifice; gens incapables de s'élever à la notion du Christ glorifié, ils se bornent à faire d'un instrument de supplice l'objet de leurs dévotions inintelligentes. Qui ne sait qu'en présence de pareils adversaires, en fixant son attention sur un seul objet, on est naturellement porté à exagérer sa pensée?

3° Un autre genre de superstition, qui se répandait de plus en plus et qui tenait aux tendances judaïsantes en vogue dans l'Église, c'étaient les *pèlerinages*. A ce

[1] *Ketzerhistorie*, XI. p. 211.

[2] *Allg. Geschichte*, vol. VI, p. 208.

sujet, Claude s'exprime avec une extrême réserve : il déclare ne vouloir approuver ni blâmer ceux qui se rendent à Rome pour faire pénitence. « Ces choses, dit-il, ne sont ni utiles à tous, ni nuisibles à tous. » C'est donc un *adiaphoron*. Cette timidité a lieu de nous étonner. Comment ! lui qui s'élève avec une telle véhémence contre l'intercession des saints, il considère comme une chose indifférente ces voyages qui n'ont précisément d'autre but que l'intercession de Pierre et des autres apôtres, dont les corps étaient censés reposer à Rome ! N'était-ce pas là plus que jamais le cas de dire : mieux valait les invoquer vivants que d'adorer leurs cadavres ; car c'était bien aux cadavres que s'adressait la dévotion des foules ? Modération ! dira-t-on : soit, mais pourquoi plutôt dans ce cas-ci que dans les autres ? M. Schmidt voit dans cette conduite un effet de la tolérance de Claude, qui trouve que le salut n'a rien à voir dans ces voyages[1] : nous aurions préféré voir la tolérance de notre évêque se manifester dans d'autres occasions ; car ce qui est en jeu ici tout aussi bien que dans la question des images, c'est le salut par les œuvres ou par la foi, et Claude ne nous a pas accoutumés à considérer cette question comme indifférente. Et si Claude n'entend approuver ni désapprouver que le simple fait d'aller à Rome, sans y rattacher l'idée du salut, ne fait-il pas lui-même une de ces distinctions subtiles et dangereuses, contre lesquelles il s'élève ailleurs avec autant de force que de raison ?

Pourtant, si nous considérons la suite de la discussions, nous ne pouvons accuser Claude d'inconséquence :

[1] Voy. l'art. cité dans Illgen, p. 57.

cette concession momentanée nous semble bien plutôt une feinte dont il use à l'égard de son adversaire pour l'étreindre plus sûrement dans la suite. En effet, loin d'engager une discussion, il lance à brûle-pourpoint un argument *ad hominem* contre Théodemir, auquel celui-ci devait être d'autant plus sensible qu'il était, comme on sait, à la tête d'un couvent important. «Aller à Rome, est-ce, oui ou non, à tes yeux, équivalent à faire son salut? Alors, pourquoi précipiter depuis si longtemps les âmes dans la perdition, en les retenant dans ton couvent pour faire pénitence, au lieu de les envoyer à Rome? Comment échapperas-tu à la sentence du Christ? (Matth. XVIII, 6.) Peut-on imaginer un plus grand scandale que celui de barrer à un homme la route qui conduit au bonheur éternel[1] ? »

4° Ce qui nous confirme dans l'idée d'un piége tendu à l'ingénuité de Théodemir, c'est la hauteur à laquelle il élève ensuite la question et la manière vraiment remarquable, eu égard à l'époque, avec laquelle il la traite. « Ce sont, dit-il, les paroles du Christ à Pierre (Matth. XVI, 13), qui, mal comprises, incitent le peuple ignorant à courir à Rome, au lieu d'en rechercher le sens spirituel plus profond. » Voilà qui est profondément hérétique, au point de vue catholique, et plus grave que tout le reste : et voilà comme, après avoir déclaré indifférent l'acte de faire un voyage *ad*

[1] L'embarras des adversaires est visible : Théodemir se retranche derrière les règles de saint Benoît, le fondateur de son ordre, et les canons du concile de Chalcédoine. Mais alors ce sont le fondateur et le concile qui ont tort? Quant à Jonas, nous avons vu qu'il se borne à laisser éclater son indignation au sujet du fameux *maris*, que Claude aurait oublié, bien qu'il l'ait lui-même transcrit. — *B. M. P.*, XIV, 190 et suiv.

limina pour implorer le pardon sur le tombeau des apôtres, il en vient à contester plus ou moins directement le fameux pouvoir des clefs, et, par suite, la succession apostolique! Mais, chose singulière, et qui se reproduira d'une manière plus étrange encore pour Scot Érigène, en ce siècle barbare on se bat pour des vétilles; et les grosses hérésies, celles qui s'attaquent à la base de l'Église catholique ou à la foi chrétienne, passent inaperçues on sont laissées dans l'ombre!

Claude lui-même a-t-il entrevu toute la portée de son attaque? Il est certain qu'il n'en voulait tout d'abord qu'à la vénération des saints et de leurs reliques; mais là était l'abus le plus criant, et c'est pour cela qu'il l'a attaqué. Quoi qu'il en soit, il repousse péremptoirement l'idée d'intermédiaires, de patrons entre Dieu et l'homme. Le salut d'autrui ne nous procurera jamais le nôtre. Il s'en réfère, sur ce point, à Ézéchiel XIV, 20, pour contester les œuvres surérogatoires. « S'il y avait au milieu de nous des hommes dont la sainteté égalât celle d'un Noé, d'un Job ou d'un Daniel, toute leur sainteté serait insuffisante pour sauver leurs fils ou leurs filles. Je dis cela, afin que personne ne se confie dans le mérite ou l'intercession des saints : quiconque n'aura pas possédé la même foi, la même justice et la même vérité qu'eux-mêmes ont possédée, et grâce à laquelle ils ont été agréables à Dieu, ne saurait être sauvé[1]. » Nier d'une façon aussi catégorique la va-

[1] « Hæc idcirco dico, ut nemo de merito vel de intercessione sanc-« torum confidat. Quia nisi eandem fidem, justitiam, veritatem teneat, « quam illi tenuerunt, per quam placuerunt Deo, salvus esse non « poterit. » *B. M. P.* XIV, p. 194. — Cf. la fin du Commentaire sur le Lévitique : « Beatudine alterius hominis non fit alter beatus. » Mab., p. 36. — Cf. ce qu'il dit à propos de Gal. VI, 2, 5. *B. M. P.*, p. 164.

leur de l'intercession des saints, c'est une hardiesse à laquelle Agobard lui-même n'avait osé s'élever, que les Orientaux n'avaient pas même entrevue, et, en définitive, c'était le remède même qu'il fallait appliquer à la tendance de ceux qui voulaient célébrer un culte n'ayant pas directement Dieu pour objet.

5° Enfin, Claude ne s'est pas borné à attaquer la primauté de Pierre ou la succession apostolique, comme il ressort de ses Commentaires et de ce que nous venons de voir au sujet de son interprétation de Matth. XVIII, 6. On avait invoqué contre lui le mécontentement du pape, *dominus apostolicus*. Pascal Ier avait en effet désapprouvé, paraît-il, la conduite que tenait dans son diocèse l'évêque de Turin. Pourquoi, répond Claude, l'appelles-tu *apostolicus?* Parce qu'il est le gardien du sépulcre apostolique ou parce qu'il remplit les fonctions d'un apôtre? Celui-là ne mérite pas encore le nom d'*apostolicus*, qui est seulement *assis* sur la chaire d'un apôtre, mais bien celui qui se gère en apôtre. Quant à ceux qui se bornent à s'asseoir sur le siége apostolique sans en remplir les fonctions, il convient de leur appliquer la parole du Christ: « Sur la chaire de Moïse sont assis les scribes et les Pharisiens » (Matth. XXIII, 2).

On le voit, ces fragments suffisent pour nous donner la physionomie de l'auteur; ils forment un tout qui s'enchaîne assez bien. Pour notre part, ils nous ont inspiré le regret de n'en pas connaître davantage; l'ongle est bien celui d'un lion. Les qualités qui nous ont le plus frappé chez Claude, c'est d'abord l'usage qu'il fait de l'Écriture, le parti heureux qu'il sait tirer de passages défigurés par la tradition ou ensevelis dans

l'oubli. Non-seulement il est plus biblique que ses adversaires, qui s'en tiennent davantage à la tradition, mais nous ramenons son point de vue bien plus à cette connaissance et à cette pratique de la Bible qu'à saint Augustin, ou qu'à une prudente tactique contre les Mahométans d'Espagne. C'est le bon sens opposé à la méthode scolastique; c'est, enfin, le courage d'un homme qui ne craint pas de dire la vérité, toute la vérité, alors que les meilleurs de son siècle s'étaient arrêtés à mi-chemin, sinon par timidité, du moins par impuissance.

Ajoutons que d'après une affirmation de Dungal, que nous n'avons nulle raison de mettre en doute, Claude se refusait à faire mention des saints dans les litanies et autres offices de l'Église; qu'il ne célébrait pas leurs fêtes, « considérant toutes ces choses comme de vaines observances et d'inutiles coutumes; » qu'il s'opposait à l'usage de cierges ou de lampes à l'église pendant le jour, et — ceci nous paraît sujet à caution — qu'il défendait d'abaisser les regards vers le sol en priant[1].

Voilà les bases certaines sur lesquelles il est permis d'asseoir un jugement sur l'action réformatrice de Claude. Ses adversaires, bien entendu — parfois même de maladroits amis — ont fulminé contre lui d'autres accusations dénuées de toute espèce de preuve, ou même en contradiction avec leurs propres déclarations. On s'est donné beaucoup de peine pour laver Claude de ces divers reproches d'hérésies — comme si, lorsqu'on a appelé un homme *fou*, *démoniaque* etc., ce

[1] *Dungalli responsa contra perversas Cl. T. E. sententias. B. M. P.*, p. 223.

n'était pas user de procédés relativement bien honnêtes que de lui prodiguer les épithètes d'*arien*, de *manichéen*, et le reste!

Voici venir d'abord Dungal, qui, d'un air mystérieux et important, nous déclare que des personnes dignes de foi ont déposé oralement contre Claude de choses tellement abominables (*sacrilega*) qu'il n'est pas d'un chrétien de les répéter. Touchant et subit accès de charité chez un homme qui recommande la répression par le glaive!

L'évêque d'Orléans, Jonas, rapporte que Claude aurait laissé plusieurs volumes entachés d'arianisme dans les archives de son évêché! C'est dans la préface à Charles-le-Chauve, après la mort de Claude, qu'il s'exprime ainsi; dans le corps même de l'ouvrage, rédigé du vivant de son adversaire, il déclarait que celui-ci ne s'écartait pas du *credo* catholique, mais seulement des traditions de l'Église[1]. Il suffira d'ajouter que Richard Simon lui-même a cru devoir justifier Claude à cet égard, et ce que nous connaissons de ses Commentaires nous suffit pleinement pour souscrire à ce jugement[2].

Le même Jonas retrouve dans le corps de Claude l'âme de deux hérétiques, Eustathius et Vigilance. On ignore ce qu'Eustathius, le fanatique adversaire du presbytre Ærius, peut avoir à démêler en cette affaire; quant à Vigilance, qui, vers 402, s'était élevé, à Barcelone, contre certaines coutumes superstitieuses, on

[1] *B. M. P.*, p. 167. Cf. 168 et 169.

[2] *Critique de la bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, t. I, p. 286. Ang. Mag. déclare également que *critici homines* absolvent Claude du reproche d'arianisme (p. 276).

peut retrouver une certaine analogie entre ses idées et celles de Claude; mais ce n'était pas un hérétique.

Enfin, de ce que Claude a été disciple de Félix d'Urgel, les modernes ont inféré qu'il avait été nestorien. Nous avons déjà reproché à Neander de n'avoir pas suffisamment combattu cette erreur dénuée de tout fondement, et nous le faisons d'autant plus qu'il cite lui-même un passage du Commentaire sur les Galates, dans lequel Claude combat l'adoptianisme[1]. Il repousse également, dans sa préface au même Commentaire, la subordination du Fils dans les termes les plus énergiques[2]. Neander, à ce sujet, fait remarquer encore, après Walch, que Claude semble n'avoir pas compris le rôle de la croix, qu'il a trop confondu l'humain et le divin en Christ, et on pourrait voir là l'influence de l'adoptianisme. — Nous avons déjà dit ce que nous pensons de cette accusation, d'après laquelle Claude méconnaîtrait l'importance de la mort et de la croix du Christ: il est donc précieux pour nous qu'Usser (*Vett. epist. hibernicarum sylloge*) nous ait conservé un fragment du Commentaire sur le Lévitique, où Claude parle précisément de l'importance de la mort du Christ sur la croix[3]. Pour finir, — et ceci suffirait à nos yeux pour trancher la question, — Jonas déclare implicitement qu'on ne saurait accuser Claude d'adoptianisme[4].

[1] Neander, *l. c.*, p. 209 (note).

[2] « Hæc omnia, velut mortale præcipitium aut letale virus, catholicis « auribus denuncio fulgenda » *B. M. P.*, 42, 43.

[3] « Christus in cruce carnem suam fecit nobis esibilem. Nisi enim « fuisset crucifixus, sacrificium corporis ejus minime comederetur » etc. (p. 52).

[4] « Magistri sui non aperte videtur sequi errorem. » *B. M. P.*, p. 169.

Il ne sera pas inutile de nous demander quel était le sentiment de Claude lui-même sur sa situation dans l'Église. Il revendique hautement pour lui le titre d'orthodoxe; il a conscience de représenter la vraie tradition, de posséder la vérité. Non-seulement il s'élève, dans ses écrits, en les dénonçant aux foudres de l'Église, contre les erreurs dont on l'a accusé lui-même, surtout contre le *funestum atque detestabile Pelagii dogma*[1]; non-seulement il tient autant qu'homme du monde à l'unité de l'Église, il a en horreur l'esprit sectaire; mais, au besoin, il a eu recours à l'action; il a combattu, autant qu'il pouvait, partout où il les a rencontrées, les sectes, les divisions, les erreurs et les hérésies, et il ne cessera de tenir la même ligne de conduite si Dieu lui prête vie et assistance[2]. Enfin, en terminant son *Apologie*, c'est lui qui exhorte chaleureusement à la *conversion* ceux-là mêmes qui l'avaient cité à leur barre. « Revenez, aveugles, à la véritable lumière qui illumine tout homme venant au monde.... C'est parce que vous ne pouvez voir cette lumière que les ténèbres vous environnent; elles recouvrent vos yeux si bien que *vous ne savez où vous allez*[3]. »

Avant de terminer, il convient de jeter un coup d'œil rapide sur les objections des adversaires de Claude; nous serons ainsi mieux en état d'apprécier l'impor-

[1] Préface aux *Comm. sur les Ephésiens*, Mabillon, p. 42.

[2] *B. M. P.*, p. 197.

[3] « Redite cæci ad lumen *verum* quod illuminat omnem hominem « venientem in hunc mundum, quod lumen in tenebris lucet et tenebræ « id non comprehenderunt, qui istud lumen non aspiciendo in tenebris « estis et in tenebris ambulatis et NESCITIS QUO EATIS, quia tenebræ « obscuraverunt oculos vestros.»

tance de l'œuvre de cet évêque. Remarquons, tout d'abord, qu'aucun de ces adversaires ne se place au point de vue des Orientaux et n'accepte les canons du synode de Nicée de 787; tous, avec des nuances diverses, ils appartiennent à ce parti des *moyenneurs*, dont les synodes de Francfort et de Paris, d'une part, les livres carolins, de l'autre, expriment la tendance.

Nous avons peu de renseignements au sujet des opinions de *Théodemir;* il ne nous est parvenu que quelques fragments peu caractéristiques consignés dans le troisième livre de Jonas[1]. Comme prieur d'un monastère pouvant contenir 140 à 150 moines, il va sans dire qu'il était partisan de la vie monastique, et il se retranche derrière les règles de saint Benoît ou les canons du Concile de Chalcédoine, comme derrière un rempart inexpugnable. Nous le voyons également se prononcer pour la vénération des reliques des martyrs et des saints.

De tous les adversaires, *Dungal*, cet Écossais envoyé par Charlemagne à Pavie, où il était à même d'apprendre les faits et gestes de Claude, est celui qui nous inspire le moins de sympathie, celui qui paraît le plus attardé; peut-être avait-il subi l'influence de ce courant de superstitions alors si puissant en Italie? Il va jusqu'à avancer que les images sont aussi utiles à l'instruction populaire que l'Écriture-Sainte elle-même[2]; les saints sont des patrons tout-puissants auprès de Dieu; grâce à leur intercession, on peut obtenir des guérisons corporelles ou morales. En cas de pèleri

[1] *De cultu imaginum*, lib. III, *B. M. P.*, p. 190-192.

[2] *Responsa contra perversas Cl. T. E. sententias*, p. 199.

nages, Dieu prend en considération les fatigues et les difficultés de la route[1].

Un des griefs qu'il fait valoir contre Claude, c'est que celui-ci ne se serait pas conformé aux décisions d'une assemblée tenue au palais de l'empereur Louis, assemblée dans laquelle on avait prescrit la modération. Veut-il faire allusion à cette Commission de savants dont Claude parlait à Théodemir, et qu'il repoussait, ou bien au synode de Paris de 825? Dans ce dernier cas, il est à remarquer que ce serait Dungal lui-même qui se trouverait en flagrant délit d'opposition avec les canons de ce synode, où il avait été convenu que ni la δρησκεια ni la λατρεια ne convenaient aux images[2]. Quant aux arguments personnels du bon diacre, ils ne sont pas heureux; il prétend que Claude s'élève contre des choses autorisées par une tradition de *huit cent vingt* ans dans l'Église, et il en conclut qu'il faut être bien vain et bien orgueilleux pour venir, seul, repousser ce que le temps a consacré. Il fait une distinction assez subtile entre les images et les reliques honorées *comme* Dieu ou *en* Dieu; c'est pour le dernier mode qu'il se prononce. Ailleurs, il distingue encore entre l'*adoration*, due à Dieu, et le *culte*, dû à la créature. Enfin, les chrétiens ne sont pas des idolâtres, parce qu'ils ne sacrifient pas aux images... Il n'aurait vraiment plus manqué que cela!

Voici un échantillon de son exégèse: on a vu qu'à propos de la vénération de la croix, Claude déclarait, au nom de 2 Cor. V, 16, qu'il ne pouvait partager le culte charnel que ses contemporains adressaient au

[1] *Ibid.*, p. 200.

[2] Schrœckh, *Christl. Kirchengesch.*, t. XXIII, p. 403.

Christ. Il paraît, d'après Dungal, que saint Paul, lorsqu'il écrivit ces mots, se transportait par la pensée dans le ciel, où l'on ne connaît du Christ que le *status exaltationis.*

Tout cela au milieu d'un fatras indigeste de citations, parmi lesquelles les vers de Paulin de Noles occupent une large place[1].

Jonas, d'Orléans, est à coup sûr le plus digne adversaire de Claude; c'est aussi celui auquel nous devons le plus de renseignements sur tous ces débats. On a de lui ses trois livres sur le culte des images, où sont insérés ses extraits de l'*Apologie* de Claude, qu'il donne ensuite encore séparément. Remarquons, du reste, que ces extraits ne sont pas de lui : il déclare *n'avoir rien vu ni lu lui-même* de la main de Claude; ce qu'il en connaît, c'est l'empereur Louis qui le lui a envoyé, avec ordre de le réfuter.

Quant aux images, l'opinion de Jonas est conforme à celle exprimée par le synode de Francfort (794). A ses yeux, l'ordre du Décalogue de n'adorer que Dieu et Dieu seul est formel; il reconnaît même que tout essai de représenter matériellement la Divinité peut devenir dangereux. Toutefois il ne conclut pas au rejet absolu des images; il veut conserver les images des saints et celles qui ont un caractère historique, les unes pouvant servir comme *ornement*, les autres comme *souvenir*[2]; il reprend l'exemple des chérubins du tabernacle, du serpent d'airain érigé dans le désert, déjà employé

[1] Schrœckh, *loc. cit.*, p. 415.

[2] « .... non ut adorentur, sed potius ut quandam pulchritudinem « reddant et quarundam præteritarum rerum memoriam sensibus « imperitorum ingerant. » *De cultu imaginum*, libr. I, *B. M. P.*, p. 470.

par le patriarche Nicéphore au synode de Constantinople (815), et il voudrait que les images usitées dans les églises eussent, comme celles-ci, un caractère symbolique.

Cette observation nous paraît juste, et nous savons que longtemps l'art symbolique a joué un grand rôle dans l'Église sans le moindre danger pour la foi. Mais Jonas lui-même prouve par son exemple combien, en ces siècles de décadence, la mesure était difficile à tenir, combien, sur cette pente, on pourrait arriver aisément à l'abus et à la superstition. D'une même haleine, il s'indigne contre le *sceleratissimus error*[1] des Italiens et des Grecs; il demande à Dieu de les délivrer de ces erreurs; il recommande instamment de distinguer les évêques des Gaules de ces gens-là, comme plus éclairés qu'eux. Et pourtant lui aussi distingue entre *adoration* et *culte* des images. Il y a plus : ceux-là mêmes qui les adorent, bien qu'ils soient *criminels*, bien que, d'après la menace de Jéhovah (Ex. XXII), ils doivent être *retranchés*, il trouve qu'on ne pourrait sans sévérité excessive les appeler *idolâtres*, attendu qu'ils adorent aussi la Trinité. Ou bien c'est là une mauvaise plaisanterie, ou le dogme de la Trinité risquait singulièrement de subir, lui aussi, de graves altérations.

Il paraît médiocrement tenir au culte des reliques et des saints; Claude aurait dû se souvenir que ces derniers ont été des temples du Saint-Esprit, et modérer ses expressions à leur égard. De plus, suivant lui, l'intercession des saints a une grande valeur et un grand poids auprès de Dieu.

[1] Il dit encore: « Creaturam adorari.... *nefas ducimus* hujusque « *sceleris* patratorem *detestandum et anathematizandum libera voce* « proclamamus.» *L. c.*, p. 170.

Le culte de la croix lui tient d'autant plus à cœur; il consacre tout son second livre à le défendre. Quel est au juste l'honneur que le fidèle doit lui rendre? C'est ce qu'il est difficile de dire, car nous n'avons pas été assez heureux pour comprendre nettement la distinction, plus subtile encore que les précédentes, qu'il établit entre l'*adoratio* pure et simple, due à Dieu seul, et la *supplicando adoratio,* qui revient à la croix. Bref, Claude est un *ennemi de la croix de Christ* (Phil. III), un nouveau Julien l'Apostat! Quant à l'objection de Claude, que si on veut adorer la croix, il faudra aussi rendre un culte à tous les objets avec lesquels le Christ s'est trouvé en contact, il oppose comme raison péremptoire qu'*aucun docteur ne recommande de le faire!* Il paraît que l'habitude des révérends Pères de s'en rapporter à l'opinion d'un *docteur grave* remonte bien haut.

Au sujet du *Tu es Petrus*, du pouvoir des clefs et de la succession apostolique, le pieux évêque, entraîné par son ardeur, s'égare et se rend lui-même coupable de fort damnables hérésies. Il reconnaît que la foule, plus apte à *pratiquer* le christianisme qu'à le *raisonner*, comprend mal la parole du Seigneur; qu'il s'agit de la foi du bienheureux apôtre, laquelle est commune à l'Église entière; il avoue que les évêques indignes n'héritent pas du pouvoir de lier et de délier, tandis que ceux qui en ont une fois joui conservent ce pouvoir dans la vie à venir. Or, comme le fait remarquer son docte, mais inflexible annotateur, la première de ces opinions est l'hérésie des Hussites, condamnée aux conciles de Constance et de Trente; la deuxième est condamnée par les *placita* des théologiens, lesquels en-

seignent : « Potestatem, i. e. characterem manere in « beatis, non tamen potestatem jurisdictionis quam hic « in vita habebant[1]. » Que ne peut-on prévoir les décisions des conciles futurs, et qu'un peu de charité à l'égard de ses adversaires serait de bonne politique !

Quant à la question de l'autorité papale, incidemment soulevée par Claude, personne ne songe à rectifier son opinion pour le fond; on se borne à quelques observations sur la forme un peu vive sous laquelle elle est présentée.

Quant à *Walafried Strabon*[2], il ne parle qu'en passant de Claude, au sujet duquel il lance un de ces jeux de mots douteux qui semblent si fort du goût de l'époque. « Claude, comme son nom l'indique, *boitait* dans ses opinions... (Claudius, *claudere*). »

Lupus Servatus, enfin, fut chargé par Jonas de revoir son ouvrage, mais n'y trouva rien à redire, à moins que la manière dont il s'excuse ne soit une adroite épigramme lancée contre le trop bilieux évêque[3].

[1] *B. M. P.*, p. 193, en marge. Inutile de remarquer qu'à l'égard même des images, Jonas était loin d'une orthodoxie immaculée; aussi les éditeurs prennent-ils grand soin de prévenir le *candidus lector*, que « ob id scripta ista Jonæ magno cum judicio et caute legenda. »

[2] *De rebus eccles.*, ch. VII, *B. M. P.*, t. XV, p. 185, cité d'après Walch, *l. c.*, p. 173. Nous lui devons aussi une notice intéressante d'après laquelle Claude se serait refusé à honorer l'effigie de l'empereur sur les pièces de monnaie.... tant le christianisme et le paganisme menaçaient de se confondre. V. Flathe, *Vorg. der Reformation*, t. I, p. 171.

[3] « Je n'ai pas voulu me rendre moi-même coupable de cet esprit de critique dont le travers ne me frappe que trop chez autrui.» Walch, p. 174.

Si maintenant nous essayons de porter un jugement final sur l'évêque de Turin, nous dirons qu'il nous paraît occuper une place éminente, non-seulement par contraste avec son siècle, mais, d'une manière absolue, par sa valeur personnelle. Sa gloire est suffisante pour qu'il soit inutile de la surfaire, et nous croyons qu'on a amplement démontré combien est chimérique la tentative de ceux qui veulent faire de Claude le fondateur des Vaudois, pour qu'il soit inutile d'y revenir, bien que cette assertion ait été reproduite naguère dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*. Claude, suivant nous, malgré tout le mérite que nous lui reconnaissons, ne pouvait fonder une réformation durable pour deux causes, dont l'une tient à l'homme lui-même, l'autre à son époque. Quand Jonas affirme que Claude avait négligé de joindre l'instruction orale aux procédés sommaires, nous ne pouvons contrôler cette assertion : mais nous nous rangeons complétement à son avis quand il ajoute que Paul, à Athènes, a procédé avec infiniment plus de sagesse en ne commençant pas par renverser les idoles, mais en cherchant à combattre raisonnablement l'erreur : avant de briser, il faut commencer par redresser[1]. User de ces moyens violents est d'un néophyte bouillant, comme Polyeucte, plutôt que d'un sage réformateur : non-seulement cette façon d'agir dénote souvent moins de courage qu'il n'en faut pour entreprendre un siége en règle contre l'erreur, mais on s'expose à manquer le but, à exciter la réprobation, à causer du scandale au lieu de convaincre et de persuader. Que d'efforts généreux ne verra-t-on pas

[1] *De cultu imaginum*, libr. I, *B. M. P.*, p. 168.

encore demeurer stériles, avant qu'un Luther ait compris qu'une réforme efficace et durable doit procéder du dedans, doit s'adresser à l'intérieur, s'emparer du cœur même de la place, au lieu de batailler contre les abus extérieurs! Mais nous sommes convaincu aussi qu'un mal ne peut être extirpé, combattu avec fruit, que lorsqu'il est arrivé à pleine maturité : plus il éclate et s'étale au jour, plus on a de prises sur lui et de moyens pour le combattre. L'expérience devait montrer tout ce que ces abus contenaient de germes dangereux, elle devait prouver combien était faible la digue qu'on opposait à l'esprit païen, menaçant d'envahir l'Église; l'autorité papale, surtout, devait s'épanouir et devenir une puissance avant que la conscience chrétienne se réveillât entièrement, et cherchât à rappeler les esprits égarés vers le chemin loin duquel on s'était si étrangement fourvoyé.

Claude a eu le mérite de pressentir le danger, de le signaler avec un courage intrépide, de préférer la vérité à ses amis, de la proclamer hautement, en dépit des menaces et des intimidations : *justum ac tenacem propositi virum.* De tels caractères sont toujours utiles à étudier.

THÈSES.

1. Dieu étant la source du vrai, du bien et du beau, l'art peut revendiquer une place légitime dans les édifices religieux.

2. Cet art sera lui-même *religieux :* il fera le moins d'emprunts possible au paganisme, et devra contribuer à l'édification par sa grandeur et par sa noblesse.

3. C'est au sentiment religieux à inspirer l'art religieux; ce dernier aura sur le sentiment religieux une influence salutaire, mais ne le créera point.

4. La présence de l'art religieux ne constitue un danger pour l'Église que lorsque l'équilibre des différentes forces dont se compose la vie religieuse est rompu.

5. Quand l'Église se réforme, elle doit se rendre compte du niveau intellectuel et religieux de ses membres, pour étendre ou restreindre la place de l'art dans le culte; par mesure transitoire, elle pourra, s'il y a lieu, le bannir tout à fait.

6. Tout culte célébré en esprit et en vérité sera majestueux et imposant; il aura par lui-même une valeur artistique.

7. Le symbole a droit de cité dans l'art religieux, à condition d'être populaire, esthétique, et de renfermer en lui-même son explication.

8. Tout, dans le culte, doit être digne : il convient d'éviter à la fois la solennité excessive et le laisser-aller.

9. La lecture des prophètes ne deviendra vraiment utile que lorsqu'ils seront convenablement traduits, et qu'en les lisant on tiendra compte du milieu dans lequel ils vivaient, des hommes auxquels ils s'adressaient.

10. La critique moderne a rendu à cet égard d'éclatants services, et la foi peut se considérer comme désintéressée dans ces débats. Mais à son tour, la critique procéderait *a priori*, si elle assignait telle date à tel prophète *uniquement* parce qu'on rencontre chez lui tel nom propre. Il est des cas où l'application de cette méthode porterait atteinte à la moralité de l'écrivain sacré (1 Rois XIII, 2).

11. C'est restreindre infiniment le rôle des prophètes que de le borner à la prédiction de l'avenir, et de ne relever dans cette prédiction elle-même que certains points de détail.

12. Avant de faire découler un système cosmologique quelconque du premier chapitre de la Genèse, il importerait de démontrer l'accord de ce chapitre avec le deuxième, et avec les différents passages des Psaumes ou de Job se rapportant au même sujet.

Vu par le président de la soutenance,
Strasbourg, le 2 mars 1869.
C. SCHMIDT.

Permis d'imprimer.
Le Recteur, A. CHÉRUEL.